Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Programme 2023

Marais de Grendel

DYNAMIQUE GÉNÉRALE

Axes de base

Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel

Paysage et aménagement du territoire

Développement rural et économique

Axes transversaux

Innovation et expérimentation

Partenariat et coopération

Accueil, éducation et information

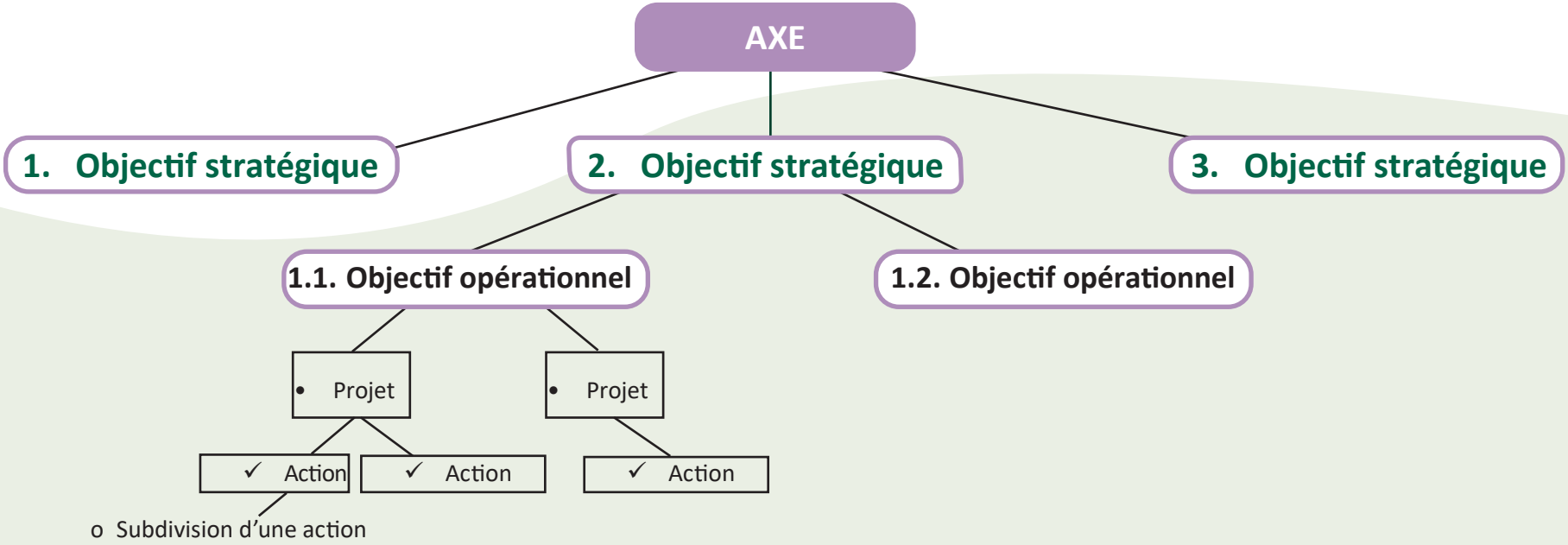

DYNAMIQUE GÉNÉRALE

Le Parc naturel de la Vallée de l'Attert s'organise autour d'un projet de territoire appelé *Plan de gestion* établi pour une période de dix ans. Celui-ci vise à assurer durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire tout en contribuant à son dynamisme économique.

Le programme 2023 est donc logiquement présenté suivant la structure du plan de gestion 2015-2025. Les projets et actions présentés ci-dessous visent à rencontrer les objectifs stratégiques et opérationnels établis pour les trois axes de bases et les trois axes transversaux (voir schéma ci-contre).

L'année 2023 sera une année de poursuite de projets entamés ces derniers mois, de mise en œuvre de nouveaux projets et de recherche de nouveaux financements.

Le début de l'année 2023 sera consacré à la rédaction de nouveaux projets Interreg IV Grande Région dont la date limite d'introduction de la fiche synthétique au premier appel est fixée au 2 février. En cas de GO, les dossiers de candidatures devront être introduits en mai, avec un retour du programme pour fin de l'année. Plusieurs pistes sont envisagées avec plusieurs parcs naturels de la Grande Région. Vu les délais d'introduction et d'instruction, les projets acceptés pourront démarrer en 2024.

Le début d'année comprendra également la fin de rédaction du dossier d'évaluation intermédiaire demandé par la Région wallonne. Cette auto-évaluation doit être approuvée par les membres de la commission de gestion et envoyée à la Région wallonne pour le 15 mars au plus tard.

La Charte paysagère fait partie intégrante du plan de gestion. L'arrêté du Gouvernement définissant ses modalités d'élaboration a été adopté en mai 2017. L'analyse contextuelle et les recommandations ainsi que le programme d'actions ont été finalisés en 2021. Le programme d'actions a été envoyé au gouvernement début 2022 et à l'heure actuelle, il n'y encore eu aucun retour. Ainsi en 2023, le Parc naturel aura comme tâche de rédiger le rapport sur les incidences environnementales, de répondre à l'enquête publique qui devra s'organiser autour de ce rapport et prendre en compte les remarques reçues dans la charte paysagère. Ce qui permettra d'adopter et de publier officiellement la charte paysagère.

À la suite de l'adoption du Décret wallon du 7 novembre 2007 organisant les Contrats de Rivière et de son arrêté d'application du 13 novembre 2008, les Contrats de Rivière sont regroupés par sous-bassin versant, ce qui a impliqué pour le Contrat de Rivière Attert de former le Contrat de Rivière Moselle avec le Contrat de Rivière de l'Our et celui de la Haute-Sûre qui sont respectivement gérés pour le versant wallon par le Parc naturel Hautes Fagnes Eifel et le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier. L'assemblée générale constitutive de cette asbl Contrat de Rivière Moselle a eu lieu en 2016. La commune d'Attert et l'asbl Parc naturel en sont membres et ont été désignées administrateurs. Une convention de partenariat a été rédigée entre cette asbl et les trois Parcs naturels concernés afin que ces derniers assurent l'animation et la gestion des projets sur le terrain. Un nouveau plan triennal couvrant la période 2023-2025 a été rédigé. Sa signature par l'ensemble des partenaires devrait avoir lieu le premier trimestre 2023. Ce regroupement par sous-bassin versant du côté wallon n'empêche pas la poursuite des projets menés au niveau transfrontalier avec la Maison de l'eau située à Redange.

L'aspect sensibilisation se fait de façon continue depuis de nombreuses années. Les ateliers nature du mercredi après-midi affichent complets pour la saison 2022-2023. Une rencontre avec les directeurs des écoles de la vallée a permis de présenter la nouvelle chargée de mission « sensibilisation et éducation » et les demandes sont déjà nombreuses pour 2023.

Au niveau économique, le Parc naturel espère pouvoir inaugurer en 2023 le Hall Relais Agricole qui accueillera la Coopérative de la Côte Rouge qui a pour objectif la transformation et la commercialisation du lait, mais aussi la valorisation de tous les produits agricoles issus d'une agriculture locale. Un soutien sera également apporté à la commune d'Attert afin de transformer l'auberge du Val d'Attert en tiers lieu rural permettant une multitude d'activités.

Certaines actions présentées dépendront de l'acceptation ou pas des dossiers introduits en 2022 lors de divers appels à projets.

En cas de réponse positive au projet COFORLIFE introduit en octobre 2022 par l'asbl Forêt.Nature et un collectif de parc naturels, un projet Life Climat permettra de développer dès le second semestre une réflexion sur l'avenir de nos forêts en conciliant développement économique et maintien de la biodiversité. Cela nécessitera l'engagement d'un chargé de mission à mi-temps.

Il en va de même pour le projet introduit à l'appel à projet « maillage bleu et vert ». En cas de réponse positive, ce projet qui permettrait de résoudre 11 points noirs sur la rivière de Schockville mobilisera le chargé de mission « contrat de rivière ».

Au second semestre 2022, l'équipe du Parc se concentrera également sur les premières pistes d'actions, animations et projets qui seront menés dans le cadre du 30e anniversaire du Parc naturel.

Lors du comité d'accompagnement de la subvention 2019 organisé en mai 2020, il a été décidé de regrouper dorénavant tout le volet sensibilisation dans l'axe 6 « Accueil, sensibilisation et éducation du public ».

1. Restaurer et préserver la biodiversité

1.1. Connaître le territoire

La connaissance du territoire est une donnée fondamentale pour bien le préserver. Découvrir ou suivre les données floristiques et faunistiques sur tout le territoire permet de voir là où la nature a besoin d'un coup de pouce pour être maintenue et développée.

Nos projets :

- Poursuivre les inventaires faunistiques et floristiques sur tout le territoire :
  - ✓ cincle plongeur : contrôle visuel annuel des nichoirs. Le placement de nouveaux nichoirs se fera en 2023 sur des sites fréquentés par le cincle plongeur,
  - ✓ chauves-souris et Chouettes effraies : inventaire annuel dans le cadre de « Combles et clochers ». Depuis de nombreuses années, chaque nichoir à chauves-souris installé par le Parc est inspecté et ses habitants sont encodés dans le projet spécifique de Plecotus sur le portail Observations.be. Début 2023, lors de l'inventaire des combles et clochers, les sites dans lesquels les chiroptères seront absents seront analysés et des solutions seront listées afin de rendre à nouveau possible l'accès à ces refuges. Les lieux difficiles d'accès (et dangereux) seront également listés afin d'effectuer des travaux de mise en sécurité dans les années à venir.

    De plus, la Tour électrique à Post qui a été aménagée en 2022 pour servir de gîte d'été aux chauves-souris sera inventoriée durant la saison prochaine en même temps que les combles et clochers,
  - ✓ participation aux éventuelles demandes de recensement : Pic cendré, nidification Milan noir et Milan royal, Hirondelle de rivage… et contribuer au suivi d'espèces N2000 (martre, putois, muscardin…) après une formation du DEMNA sur la recherche d'indices de présence de ces espèces.
  - ✓ mise à jour nos bases de données dont celle du système d'information géographique SIG,
  - ✓ partage des inventaires en publiant sur Observations.be et sur le site d'encodage du DEMNA/OFFH,
  - ✓ continuer la mise en place d'un réseau d'observateurs de la faune et de la flore sur le territoire en proposant plusieurs conférences sur des thèmes variés et en sensibilisant le grand public à l'utilisation d'outils d'encodages tels qu'Observations.be.

1.2. Restaurer, maintenir et développer des conditions favorables aux espèces animales et végétales et à leur habitat pour un réseau écologique efficient

Le réseau écologique est composé de zones noyaux, protégées ou non, reliées par des zones tampons et des zones corridors telles que des petits biotopes et des éléments naturels de structure linéaire dans le paysage (haies, fossés, lisières forestières, sentiers, mares, petits ruisseaux, etc.). Ces habitats sont de plus en plus fragmentés et dégradés ce qui nuit à l'efficience du réseau et le rend plus vulnérable par exemple aux espèces invasives ou aux modifications de l'environnement. La préservation et l'extension du réseau écologique lui permettent de remplir son rôle de service écosystémique (préservation de l'eau potable, diminution de l'érosion, ressource pour les pollinisateurs…).

Nos projets :

- Définir les espèces menacées et mettre en œuvre les actions en faveur de la préservation de leur habitat :
  - ✓ continuer d'aménager des refuges pour chiroptères comme la tour de Post. Au second semestre 2023, ça sera la tour de Nothomb d'être désaffectée afin de pouvoir y effectuer des travaux de réaménagement,
  - ✓ étudier la possibilité d'aménager les ponts en faveur de la faune,

- ✓ participer aux réunions du comité de pilotage et de suivi de la charte « Province de Luxembourg, espace étoilé ». En 2023, la commune de Neufchâteau testera les mesures définies dans la charte afin d'affiner au mieux les différents critères et la notation que les communes recevront en fonction des engagements qui auront été adoptés. Sachant que la Commune d'Attert a adhéré en 2022 à la charte et à l'entièreté des mesures dans celle-ci, le Parc naturel aidera la Commune à atteindre ses objectifs en effectuant le suivi des mesures, en la conseillant et en communiquant sur les différentes actions qu'elle réalisera par les différents canaux de communication du Parc.

- Gérer les invasives (faune et flore) :

  - ✓ l'effort important déployé en 2022 pour venir à bout de la dernière population de berce du Caucase à Post sera maintenu en 2023. Une diminution majeure devrait se remarquer en 2026 et l'éradication devrait être totale en 2032,

  - ✓ la reprise de la gestion de la Balsamine de l'Himalaya en 2022 continuera de plus belle avec des inventaires allant de l'amont à l'aval. Des chantiers participatifs seront organisés sur l'Attert où de gros foyers peuvent subsister,

  - ✓ contrôle et gestion de la Balsamine à petites fleurs sur la Nothomb et à Metzert,

  - ✓ l'ambroisie à feuilles d'armoise, espèce préoccupante retrouvée en Gaume fera l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe du Parc,

  - ✓ concernant la faune invasive, le Parc continuera à signaler la présence de ratons laveurs au DNF. Des pièges à Chrysomèles des racines du maïs (espèce préoccupante pour l'agriculture) seront encore placés chez des agriculteurs.

- Maintenir et développer les éléments du réseau écologique et de la nature ordinaire :

  - ✓ maintenir et développer le maillage de haies par la distribution de plants de haies lors de la journée de l'arbre, le suivi des inventaires, l'application du règlement communal sur l'arrachage des haies…

  - ✓ améliorer la gestion des vergers communaux : pose de clôture dans le verger de Nothomb pour permettre une meilleure gestion par pâturage que par fauche, remplacement des jeunes arbres fruitiers morts, suivi régulier pour l'entretien des fruitiers, installation d'aménagement pour la faune (nichoirs et perchoirs à rapace)…

  - ✓ poursuivre l'opération « Vergers en forme » : atelier de greffage, atelier de taille, mise à jour de l'inventaire, identification des variétés, recherche de nouveaux espaces de plantation…

  - ✓ promouvoir les vergers par la distribution d'arbres fruitiers aux nouveau-nés lors de la journée de l'arbre,

  - ✓ aider à la rédaction du dossier de demande de subsides pour les particuliers dans le cadre de l'action « Yes We Plant » subventionnant la plantation de haies vives, de taillis linéaires et d'alignements d'arbres,

  - ✓ préserver les bords de routes comme zone refuge pour les espèces : suivi du fauchage tardif…

  - ✓ développer et promouvoir les jardins au naturel,

  - ✓ suivre le Projet Diversifruits coordonné par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie qui rassemble les acteurs de toute la filière du redéploiement des vergers de variétés anciennes en Wallonie et de tous les amateurs œuvrant à la préservation de la diversité fruitière en général. Le Parc naturel fait partie du réseau et transmet à son niveau les actions proposées,

  - ✓ aménager des zones de lisières forestières étagées et diversifiées en fonction de la demande du DNF. Plusieurs tronçons de lisières, qui s'étendent au total sur une longueur de 1 200 mètres, ont été plantés en 2021 en collaboration avec les agents DNF de la direction d'Arlon. Un dégagement autour des plants sera réalisé en 2023,

  - ✓ apporter un soutien logistique, de conseils et fournitures lors des projets de

verdurisation dans les écoles via des appels à projets wallons ou d'autres projets indépendants,

✓ maintenir le réseau de mares pour la colonisation des espèces (Triton crêté…) :

- o préparer le creusement de nouvelles mares dans le marais de Grendel,
- o suivre l'évolution de la colonisation des espèces végétales et animales dans la nouvelle mare du verger de Nothomb,
- o apporter un soutien aux équipes de bénévoles chargées de la traversée des batraciens lors des migrations,
- o adapter le crapauduc de La Platinerie (Tontelange) afin de faciliter son utilisation par les batraciens.

✓ gérer et préserver les milieux caractéristiques de la vallée (mégaphorbiaies, carrières, aulnaies, prairies humides…) :

- o projet de restauration du marais de Grendel visant à conserver un maximum d'eau dans le milieu (bouchage des fossés de drainage, creusement de mares, abattages d'arbres…).

✓ mettre en place des conditions favorables aux pollinisateurs,

✓ coordonner les actions « Cimetières nature » dans les cimetières de Tattert et Tontelange :

- o suivi de la flore rare et des populations d'abeilles solitaires en collaboration avec JP Jacob et Annie Remacle,
- o poursuite de l'action cimetière nature.

- Impliquer les propriétaires privés de terrain situés en Natura 2000 dans des projets de conservation, d'amélioration et de restauration d'habitats sur le site du Bassin de l'Attert :

✓ développer des partenariats avec les différents acteurs du territoire pour permettre le maximum de synergie entre les projets,

✓ s'assurer de la bonne réalisation des dossiers introduits via le PwDR dans le cadre du projet Life BNIP,

✓ communiquer autour des projets réalisés.

1.3. Contribuer à la préservation des sites les plus remarquables

Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) représentent le cœur de la structure écologique principale : ils abritent des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation.

Certains sites sont classés en réserves naturelles. Il y en a 7 sur le territoire dont une, le Site « Carrières », est toujours en cours d'agrément.

Nos projets :

- Développer la création de nouvelles réserves naturelles (carrière de Nobressart, prairies humides…) et proposer des plans de gestion en fonction des objectifs (espèces, habitats…) ;
- Augmenter le nombre de réserves naturelles classées afin de leur offrir un statut de protection plus élevé ;
- Gérer les réserves naturelles et les SGIB existants en collaboration avec les gestionnaires :

✓ réserve naturelle du marais de Grendel : poursuite des travaux de restauration avec des chantiers de bénévoles, fauche annuelle, rédaction du rapport annuel de gestion, suivi de diverses recherches scientifiques au sein de la réserve. Projet de restauration du marais de Grendel visant à conserver un maximum d'eau dans le milieu (bouchage des fossés de drainage, creusement de mares, abattages d'arbres…),

✓ SGIB de la carrière de Nobressart : poursuite des travaux de restauration par la coupe des Prunelliers et des Cerisiers tardifs.

- Soutenir les propositions de mise en RND de certaines parcelles communales dans le cadre du Life intitulé « actions prioritaires pour la connexion de prairies, pelouses, forêts humides

et espèces associées en Région wallonne et Grand Est » ou Life connexions en abrégé et qui a pour objectif de restaurer la biodiversité sur au moins 500 hectares d'habitats naturels menacés, sur une large zone reprenant 40 sites Natura 2000 dont celui du bassin de l'Attert.

2. Protection des ressources en eau

Un des challenges des années qui viennent est l'amélioration de la qualité physico-chimique de nos rivières par la construction de stations d'épuration sur le territoire du Parc. Après la mise en place des deux premières stations à Thiaumont et Attert, celle de Lischert a été mise en fonction en 2022. Les travaux entamés à Metzert, Tontelange et Nothomb devraient aboutir à la mise en fonction de trois nouvelles stations d'épuration courant 2023. Des travaux de construction devraient débuter prochainement pour Nobressart. Ces 7 installations au total prévues par l'AIVE devraient permettre d'épurer les eaux sales des maisons reliées aux collecteurs avant de la rejeter dans les cours d'eau. Mais la protection des ressources en eau fait aussi partie des rôles du Parc tant pour les cours d'eau que pour les captages.

2.1. Préserver les milieux naturels inféodés à l'eau

La vallée de l'Attert est riche en milieux aquatiques. De nombreuses sources donnent naissance à bon nombre de cours d'eau qui rejoignent en grande majorité le sous-bassin de la Moselle dont, ici, l'Attert est la principale rivière. La présence d'une zone argileuse surmontée d'une couche de sable a permis la création de plusieurs zones humides dont certaines sont classées en réserves naturelles. Il est donc important de veiller à la préservation de ces milieux naturels inféodés à l'eau.

Nos projets :

- Préserver les berges :
  - ✓ en incitant les agriculteurs à les clôturer (avec pose d'abreuvoir) ou à aménager des accès à l'eau. Au 1er janvier, les agriculteurs auront l'obligation de clôturer toutes les pâtures ayant accès aux cours d'eau. Une attention particulière sera portée au respect de cette législation lors des inventaires de début 2023,
  - ✓ en revégétalisant les berges tout en permettant la nidification d'espèces telles que l'Hirondelle de rivage et le Martin-pêcheur,
  - ✓ en rajeunissant et/ou plantant de la ripisylve et en entretenant les berges.
- Favoriser la libre circulation des poissons en levant les obstacles sur leur parcours (sous les conseils de Pierre Jaaques, Maison de l'eau et Nicolas Mayon, PNHSFA) :
  - ✓ poursuite et fin de l'inventaire des points noirs sur le linéaire résiduel : cet inventaire reprend toute pollution, dégradation ou problème portant préjudice au cours d'eau, à ses berges et à son environnement,
  - ✓ lors de la rédaction du plan d'action 2023-2025 du Contrat de Rivière Moselle, beaucoup d'objectifs ont été listés par les partenaires dont la résolution de certains points noirs (seuil important sur l'Attert à Luxeroth : travaux prévus par le STP en 2023 ; ainsi que certains points noirs présents sur des ruisseaux communaux).
- Instaurer des inventaires d'été visant à repérer les conséquences de la sécheresse sur nos cours d'eau mais aussi afin de cibler les populations d'espèces exotiques envahissantes ;
- Concerter les partenaires du Contrat de rivière pour qu'ils mènent à bien les actions inscrites dans le nouveau programme d'action 2023-2025.

2.2. Préserver la qualité des eaux potables

Les habitants de la vallée de l'Attert bénéficient d'une eau de très bonne qualité, riche en calcium du côté de la Lorraine, riche en fer du côté ardennais. La commune d'Attert a conservé la gestion et la distribution de l'eau potable. Cette eau déjà très propre à sa source ne nécessite qu'un traitement par UV. Pourtant, certaines analyses ont montré un taux de nitrate approchant de la limite autorisée à un des points de captage. Il est essentiel de tout mettre en œuvre pour retrouver et conserver la qualité de notre eau potable.

Nos projets :

- Promouvoir des pratiques et des aménagements respectueux des ressources en eau ;
- Suivre l'action menée par Protect'eau et la SPGE auprès des agriculteurs cultivant des terres sur la zone de captage de Post afin qu'ils réduisent au maximum les pertes en nitrates.

1. Gérer le paysage

1.1. Améliorer la prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire

Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. Ils permettent d'orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets de territoire au regard des traits caractéristiques des paysages considérés et des valeurs qui leurs sont attribuées.

Nos projets :

- Établir une charte paysagère : le bureau d'étude Arpayge a réalisé en 2018 et 2019 l'étude de la charte paysagère pour les parties analyse contextuelle et recommandations. En 2021, le programme d'actions a été finalisé. Il s'agit d'un échéancier des actions à mettre en œuvre sur une période de 10 ans. Les actions sont déduites des enjeux et recommandations qui ont été soulevés. En janvier 2022, la charte a été envoyé au Gouvernement Wallon pour une demande de détermination du contenu du RIE (Rapport sur les Incidences Environnementales), toutefois diverses étapes administratives seront encore nécessaires pour l'adoption de la charte :
  - ✓ le PNVA rédige le RIE conformément au contenu fixé par le Gouvernement wallon,
  - ✓ le projet de Charte paysagère et le RIE sont envoyés par le PNVA au collège des bourgmestres et échevins et sur le territoire de laquelle une enquête publique doit être organisée,
  - ✓ le projet de Charte paysagère ainsi que le RIE sont soumis, pour avis dès leur adoption par l'auteur du plan, au Pôle Environnement, aux communes concernées et aux autres personnes et instances que le Gouvernement juge utile de consulter. Les avis sont transmis au PNVA dans les 60 jours de la demande,
  - ✓ dans les 30 jours à dater de la clôture de l'enquête publique, le pouvoir organisateur soumet le projet de Charte paysagère pour avis aux commissions consultatives d'aménagement du territoire et de mobilité des communes concernées,
  - ✓ le PNVA rédige le rapport environnemental,
  - ✓ adoption définitive par le PO,
  - ✓ publication au Moniteur belge.
- Accompagner les demandes de permis par des remises d'avis : une réunion sera organisée par le Parc naturel et la Commune pour informer les différents demandeurs de permis des nouvelles conditions et exigences au sein du territoire d'Attert établies durant l'année 2022. Par exemple, l'intégration des enjeux liés à la biodiversité et au sol (limiter les zones imperméables en favorisant des zones de parcages enherbées, exiger une végétalisation minimum des jardins par des haies et des fruitiers…) ;
- Relayer les outils régionaux auprès des autorités communales.

2. Préserver l'espace rural et le cadre de vie

2.1. Valoriser les patrimoines

La vallée de l'Attert est dotée d'un petit patrimoine populaire où calvaires, chapelles, monuments funéraires, lavoirs, arbres remarquables… sont les témoins des activités de la région. La connaissance du patrimoine est un préalable à sa préservation et son appropriation.

- Inventorier, restaurer et promouvoir le petit patrimoine naturel et bâti ;
- Coordonner le groupe de travail « monuments funéraires » comprenant des représentants du conseil communal et de la commission de gestion afin de dresser l'inventaire du patrimoine religieux des cimetières et des moyens pour le restaurer/sauvegarder/mettre en valeur ;
- Valoriser les anciennes cabines électriques. Au second semestre 2023, la tour de Nothomb sera

désaffectée afin de pouvoir y effectuer des travaux de réaménagement. Vu l'état dégradé de la façade, des travaux de rafraîchissement pourraient y être effectués avec l'ajout d'une illustration d'une chauve-souris. Cet embellissement permettra d'attirer les passants au panneau information qui sera installé par la même occasion à l'entrée de la tour pour expliquer l'objectif de l'aménagement de la tour ;

- Accompagner la commune dans la restauration du petit patrimoine lié à l'eau ;
- Communiquer sur le dépliant mettant en valeur le petit patrimoine lié à l'eau (Facebook, Courrier du Parc) et rencontrer la Maison de l'Eau de Redange pour un futur circuit transfrontalier sur le même thème ;
- Tenir à jour les story maps du petit patrimoine populaire, des lavoirs et celui des arbres remarquables (cette dernière a été réalisée en 2021).

2.2. Améliorer le cadre de vie

- Préserver les fermes traditionnelles par des recommandations dans les remises d'avis ;
- Aménager les entrées de villages (végétalisation, mobilité…) ;
- Aménager le nouveau quartier Esper de Nothomb qui a été construit sur une ancienne pâture et qui bénéficie de peu d'éléments végétaux. Grâce à la subvention BiodiverCité introduit au nom de la commune, le Parc va pouvoir y apporter des éléments végétaux dont des haies vives, composées d'essences comestibles, et réaménager certaines zones gazonnées en prairie fleurie qui bénéficieront aussi bien aux habitants qu'à la biodiversité environnante ;
- Encourager l'intégration paysagère des zones artisanales et d'autres zones intéressantes.

1. Contribuer au développement d'une agriculture durable

Jadis, le territoire du Parc était essentiellement voué à l'agriculture. Cette activité façonne bien sûr les paysages. Les petites exploitations familiales diminuent peu à peu notamment en raison des charges financières de plus en plus importantes et de la pression immobilière due à la proximité avec le Grand-Duché de Luxembourg. Si la nouvelle PAC permettra peut-être de mieux soutenir les petites exploitations, le Parc a aussi un rôle à jouer.

Nos projets :

- Privilégier des petits éleveurs pour réaliser le pâturage des vergers communaux ;
- Promouvoir une agriculture préservant les ressources naturelles notamment en préservant la qualité des sols et en limitant leur érosion tout en veillant à économiser et protéger nos ressources en eau :
  - ✓ en veillant à ce que les agriculteurs respectent la pose des clôtures des pâtures en bord de cours d'eau ainsi que les couverts végétaux permanents,
  - ✓ en organisant des conférences et rencontres les sensibilisant aux enjeux environnementaux,
  - ✓ en effectuant des observations dans les champs en concertations avec les centres de recherche (comme le piégeage de la chrysomèle du maïs) afin d'éviter des problèmes sanitaires en grandes cultures ou l'abus de produits phytosanitaires.
- Privilégier une agriculture transfrontalière harmonieuse en concertation avec le Grand-Duché :
  - ✓ en veillant à une bonne gestion des effluents d'élevage et du charroi ;
  - ✓ en attirant l'attention sur l'état sanitaire du bétail et notamment l'utilisation raisonnées des vermifuges.
- Soutenir le développement de nouvelles productions (épeautre, autres races bovines, houblon, coquelicot, plantes médicinales, sarrasin…) ;
- Sensibiliser le monde agricole sur les enjeux environnementaux :
  - ✓ en incitant au maintien et à l'entretien des haies,
  - ✓ en incitant à la création de nouvelles haies et plantation d'arbres isolés.
- Informer le grand public sur le travail des agriculteurs par la publication de divers articles.

2. Soutenir les initiatives locales, inventer de nouveaux modes d'activité en milieu rural et agir pour la création d'emplois

2.1. Accompagner les initiatives économiques partageant les valeurs « parc naturel »

Le tissu économique de la vallée de l'Attert est constitué de petites et moyennes entreprises artisanales, commerciales et de services qui doivent être soutenues ou développées.

Nos projets :

- Soutenir et encadrer des idées innovantes et l'émergence de nouveaux types d'activités sur le territoire :
  - ✓ soutenir la mise en place d'un Hall Relais Agricole communal près du hall sportif pour y accueillir la coopérative de la Côte Rouge qui est une initiative de quelques agriculteurs et citoyens désireux de rétablir un lien socio-économique direct entre les agriculteurs et les consommateurs locaux. Elle a pour objet social la transformation et la commercialisation du lait, mais aussi via un magasin du terroir de tous produits agricoles issus principalement d'une agriculture locale favorisant les circuits courts. Le permis a été accordé en 2021. Début

décembre 2022, la commune est en attente de la signature du ministre de l'Arrêté ministériel de subvention permettant de lancer les travaux,

- ✓ collaborer au projet de mise en place d'un tiers lieu rural prévu dans l'ancienne auberge du Val d'Attert,

- ✓ faire connaître les jeunes entrepreneurs du territoire : présentation de leur activité dans le Courrier du Parc.

2.2. Valoriser les filières, produits et savoir-faire locaux

Les productions locales ne sont pas nombreuses sur le territoire, mais elles méritent d'être mises en valeur. De plus en plus d'agriculteurs se diversifient en proposant, par exemple, les légumes de leur potager ou la vente directe de leur production viandeuse.

Nos projets :

- Favoriser les circuits courts et la consommation locale lors d'événements ;

- Relayer les activités des nouveaux agriculteurs du territoire et de leurs productions.

3. Développer et soutenir une offre culturelle audacieuse et ouverte et valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

3.1. Soutenir l'initiative des acteurs culturels et associatifs sur le territoire et les mettre en réseau

Le territoire se caractérise par une vie culturelle active, animée par des associations et leurs bénévoles. Les infrastructures accueillant ces évènements sont en général les salles de village et les églises. Les artistes sont également nombreux et les cours artistiques se multiplient : peintures, poterie, dessin… La commune d'Attert dispose d'une Commission Culturelle mettant en place toute une série d'activités : conférences, fête de la musique…

Nos projets :

- Soutenir les créations culturelles et artistiques sur des thématiques spécifiques au territoire ;

- Renforcer la mise en réseau de ces acteurs associatifs et accompagner de nouvelles initiatives :

  - ✓ soutien au 11e tournoi de tennis de table et au 23e tournoi de football pour les clubs belges et luxembourgeois de la vallée de l'Attert,

  - ✓ coordination des balades au clair de lune et à l'aube organisées par les Syndicats d'Initiative du Val d'Attert et de Ell et de l'asbl d'Millen.

- Accompagner de nouvelles initiatives ou de nouveaux acteurs dans le domaine de la culture.

3.2. Inviter la culture sur le territoire

L'objectif est d'accroître et de diversifier la vie culturelle aux côtés des acteurs culturels locaux et de la rendre accessible à divers publics. Le Parc naturel est également un territoire ouvert aux autres cultures.

Nos projets :

- Mettre sur pied des animations et manifestations valorisant le patrimoine, l'histoire et les savoir-faire locaux en collaboration avec la commission culturelle de la commune d'Attert ;

- Accueillir des évènements multiculturels :

  - ✓ organiser la 25e édition du festival Musique dans la Vallée.

3.3. Valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

La vallée de l'Attert est riche d'une histoire et d'un patrimoine qui ont marqué son territoire. Son développement a été considérablement influencé par ses différentes appartenances, tantôt à la Hollande, tantôt à la France, tantôt au Grand-Duché de Luxembourg… On remarque la présence du francique mosellan (luxembourgeois) du Pays d'Arlon ou « Arelerland ». Son usage courant se perd toujours un peu plus avec le temps qui passe, mais il est important de mettre en valeur cette identité culturelle forte.

Nos projets :

- Réaliser un inventaire littéraire de ce qui a été écrit sur le territoire ;
- Mettre sur pied des cycles de conférences notamment sur la toponymie ;
- Mettre en place une collaboration culturelle transfrontalière avec une mise en valeur de la langue luxembourgeoise ;
- Relancer les échanges linguistiques entre des classes belges et grand-ducales pour l'année scolaire 2022-2023.

4. Valoriser le territoire en développant un tourisme durable et diffus et promouvoir une image « Parc naturel »

La Vallée de l'Attert n'est pas un territoire de tourisme de masse. Elle reste une zone rurale authentique pour des séjours à la recherche de la nature, du grand calme, de la ruralité, de l'histoire, des promenades et des rencontres dans le monde des campagnes.

4.1. Promouvoir les modes de déplacement doux pour la découverte du territoire

Le territoire est déjà bien équipé en circuits pédestres balisés et est traversé depuis fin juin 2021 par un circuit équestre passant par plusieurs parcs naturels de la Province et du Grand-Duché de Luxembourg. Des aires de pique-nique ont été aménagées. Le PNVA est associé à la mise sur pied d'un circuit vélo sur plusieurs communes du Sud Luxembourg.

Nos projets :

- Coordonner et promouvoir l'ensemble des itinéraires de promenade ;
- Informer le Syndicat d'initiatives des balises ou poteaux absents ou abîmés lorsque le public en informe le Parc ou lors des visites de terrain ;
- Informer le Conseil Communal ou toute autre assemblée de toutes les actions effectuées dans le cadre des déplacements doux (balades balisées, circuits vélo, cavaliers, VTT…) ;
- Contribution au projet W9 de mise en place d'un circuit à vélo sur plusieurs communes de la Province et recherche d'une liaison possible avec les circuits mis en place sur le territoire du Canton de Redange ;
- Proposer la location de vélos électriques pour les touristes et pour des périodes courtes pour les trajets domicile-travail ;
- Participation aux week-ends Vëlosummer organisés par la Direction générale du tourisme auprès du Ministère de l'Économie et le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics du Grand-Duché de Luxembourg qui souhaitent intégrer des circuits transfrontaliers dans leurs actions de promotion du GD Lux comme destination du tourisme à vélo.

4.2. Assurer la promotion du territoire du Parc en tant que destination touristique verte

Nos projets :

- Informer le public par la mise en place d'une politique d'édition et de diffusion de l'information ;

- Élaborer et installer des outils de sensibilisation au patrimoine naturel, paysager ou culturel.

5. Économiser l'énergie et développer les énergies renouvelables dans le respect du patrimoine écologique, architectural et paysager du territoire

5.1. Inciter à l'utilisation rationnelle et économe de l'énergie

- Informer et sensibiliser les différents usagers : habitants, mouvements associatifs, commune, écoles…
- Inciter à une utilisation rationnelle de l'éclairage public ;
- Favoriser les modes de déplacement doux.

INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION

Les parcs naturels peuvent être qualifiés de « laboratoire » où des méthodes innovantes sont testées ou mises en œuvre. Ils contribuent à des programmes de recherche et initient des actions expérimentales menées en fonction des projets et de leurs problèmes rencontrés sur le terrain. De nouveaux processus de planification et de gestion de l'espace rural sont imaginés, testés et ensuite reproduits sur d'autres territoires.

Les différents projets mis en place au niveau local ou transfrontalier comportent tous des échanges de bonnes pratiques entre partenaires.

Parmi les groupes cibles des activités possibles dans le sixième programme de coopération Interreg, les parcs naturels de la Grande Région sont plusieurs fois cités. Il est donc important de saisir cette opportunité en présentant des projets innovants.

Plusieurs pistes de projet sont en discussion avec les Parcs naturels de la Grande Région ou l'association Forêt.Nature.

1. Consolider et agrandir les partenariats

Rappelons que cet axe est transversal et concerne tous les domaines d'actions : environnement, aménagement du territoire, tourisme, économie, culture… Le Parc naturel joue un rôle important pour mettre en synergie les différents acteurs et pour consolider ces partenariats tant à l'échelle locale, régionale ou européenne, qu'au niveau public et privé.

Le Parc naturel n'est pas un territoire qui vit en vase clos. À travers ses projets, il établit un partenariat important tant avec les acteurs locaux que régionaux ou au-delà des frontières.

Au sein du territoire

En fonction des projets, l'équipe technique travaille en collaboration avec :

- les élus, ouvriers et employés de la commune d'Attert ;
- les écoles maternelles et primaires ainsi que l'école secondaire à pédagogie alternative ;
- les habitants ;
- les mouvements associatifs. Il fait souvent appel aux associations pour l'aider dans l'organisation d'événements. Il répond également à des propositions faites par ces associations ;
- la Maison de l'Urbanisme Lorraine Ardenne ;
- les agents du DNF, pêche et Demna, du cantonnement d'Arlon ;
- le comice agricole d'Arlon-Attert-Hachy qui couvre notamment le territoire d'Attert ;
- la coopérative de la Côte Rouge ;
- l'asbl Bettie ;
- le Syndicat d'initiative du Val d'Attert ;
- la CLDR et la CCATM ;
- le conseil communal des enfants.

Le Parc naturel informe régulièrement ces différents organismes des appels à projets susceptibles de les intéresser lancés par la Région wallonne, la Province de Luxembourg ou des organismes comme la Fondation Roi Baudouin.

En dehors du territoire, sur le versant wallon

- Collaboration avec l'asbl Vibrerlocal Arelerland pour le projet d'aménagement de l'ancienne auberge du Val en tiers lieu rural ;
- Membre de la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon ;
- Administrateur (administrateur du PNVA) et membre (directrice) de la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie et participation active aux groupes de travail ;
- Administrateur de l'asbl Contrat de Rivière Moselle ;
- Membre du comité de pilotage et de suivi de la charte « Province de Luxembourg, espace étoilé » ;
- Membre de la marque Ardenne et collaboration avec le GEIE Destination Ardenne ;
- Partenaire du réseau Diversifruits ;
- Partenaire du projet de gestion touristique du massif forestier de la forêt d'Anlier ;
- Participation aux réunions des Contrat de Rivière de la Province de Luxembourg afin de définir une politique commune et des actions groupées ;
- Participation aux réunions de la plate-forme paysagère qui rassemble les acteurs wallons du paysage ;
- Collaboration avec le Life-Connexions ;
- Collaboration avec l'Abeille arlonaise ;
- Collaboration avec la Fondation rurale de Wallonie, équipe Semois-Ardenne ;
- Suite au projet Générations terre, le PNVA effectue toujours en collaboration avec l'UCL – SYTRA des analyses de pesticides dans les sols. Certaines observations en champs sont maintenues (piégeage des chrysomèles du maïs en collaboration avec le CIPF) ;
- Le PNVA est repris comme organisation de récolte des données pour le suivi scientifique du loup en Wallonie (réseau Loup) ;
- Membre du réseau Idée et de la Codef ;
- Collaboration avec l'asbl Forêt.Nature.

En dehors du territoire, à l'échelle transfrontalière

- Le PNVA est situé le long de la frontière luxembourgeoise. Depuis 1996, Attert entretient une collaboration étroite avec 4 communes luxembourgeoises. Grâce à cette dynamique, des activités entre les habitants des deux pays sont organisées par le biais du sport, de la culture ou des échanges entre les écoles…
- Collaboration avec l'association luxembourgeoise de protection de la nature « Emwelt & Natur » pour la gestion du marais de Grendel ;

- Collaboration avec l'asbl d'Millen située à Beckerich ;
- Partenaire du Contrat de Rivière Attert transfrontalier géré par la Maison de l'Eau à Redange ;
- Collaboration avec les Parcs naturels de la Grande Région et plus particulièrement avec le Parc naturel Régional de Lorraine, le Parc naturel Régional des Vosges du Nord, le Parc naturel de la Sûre et le Parc naturel de l'Our.

Afin de pouvoir répondre aux demandes, il est important que l'équipe technique puisse se former tant au niveau administratif (cahier des charges, TVA…) qu'au niveau technique (divers types d'animations…). Elle participe aux formations ou séances d'information proposées par la FPNW, la CCILB, les CRIE, la CODEF et autres organismes de formation.

Fédérer les acteurs locaux, impulser des démarches participatives et renforcer l'implication des acteurs

Le Parc naturel implique très régulièrement les acteurs du territoire dans les projets menés. Quelques exemples : implication du comice agricole dans l'organisation de certaines conférences, implication du syndicat d'initiative du Val d'Attert dans le développement des balades, implication des écoles dans les actions de sensibilisation, implication des associations de village dans l'opération Grand Nettoyage de Printemps…

- Assurer le relais entre des organismes européens, régionaux ou nationaux et les acteurs locaux.

Le Parc naturel informe régulièrement les différents acteurs locaux des appels à projets susceptibles de les intéresser : appels à projets de la Région wallonne, de l'Europe ou de la Fondation Roi Baudoin…

Il accompagne également ceux qui souhaitent introduire un dossier.

- Favoriser les échanges de savoir-faire et d'expérience et conduire de nouveaux projets de coopération avec d'autres territoires en Belgique et à l'étranger.

La dynamique mise en place par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie permet aux Parcs naturels de se rencontrer régulièrement, d'échanger, de participer à des formations communes, mais également de monter des projets communs sous la houlette de la Fédération.

Les partenaires des projets Interreg Itinérance aquatique et Agreta continuent à se rencontrer pour discuter de nouvelles pistes de projets à introduire dans la sixième programmation Interreg.

Le Contrat de rivière (CR) Moselle permet également de nombreux échanges avec le Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier (PNHSFA) et le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel (PNHFE) qui suivent respectivement la Sûre et l'Our. Un plan d'actions a été rédigé pour les années 2023 à 2025. Les trois antennes locales (Attert, Sûre et Our) en assurent le suivi. Depuis fin 2020, des réunions d'échanges s'organisent quasi tous les mois entre les chargés de mission des trois antennes, ce qui renforce la cohésion du CR.

1. Mieux faire comprendre le territoire et faire connaître la richesse du territoire pour assurer sa protection

L'ensemble du Parc regorge de nombreux sites naturels et historiques. Comme ce patrimoine est fragile, il est indispensable de le faire découvrir aux habitants de la vallée de l'Attert et surtout de les impliquer dans sa protection. Nous pouvons respecter et prendre soin de notre environnement, de la faune et de la flore que lorsque nous les connaissons. La sensibilisation écologique doit donc avoir lieu dès le plus jeune âge et s'adresser à tout public. Ainsi, le volet pédagogique offre aux jeunes et aux adultes la possibilité de participer aux conférences, aux ateliers pratiques, aux balades guidées et aux animations scolaires.

Nos projets :

- Poursuivre l'offre d'animations pédagogiques de découverte du territoire. Cette offre concerne bien sûr l'aspect environnemental, mais également agricole, économique, culturel et paysager du territoire :

  ✓ pour les classes maternelles, primaires et secondaires (ESVA), les différentes animations proposées ont pour but de : permettre l'appropriation de ce territoire pour ensuite donner envie de le préserver ; préparer les « écocitoyens » de demain ; agir pour l'environnement ; accompagner et illustrer une démarche pédagogique de l'enseignant. Par des approches sensorielles, artistiques et ludiques, l'objectif est de permettre aux enfants de découvrir la nature autrement. Les animations proposées sont coconstruites avec les enseignants, elles ne sont pas figées et sont adaptables au projet pédagogique du professeur,

  ✓ pour les enfants et les jeunes, en dehors des animations scolaires, organisation d'animations « Nature » les mercredis après-midi et lors du stage Junior Rangers,

  ✓ s'inscrivant dans la démarche de l'école du dehors, les thèmes abordés lors des animations mensuelles avec les classes de maternelle de l'école d'Attert, touchent à tous les domaines de la nature : la géologie, l'ornithologie, la botanique, la mycologie, l'entomologie, la découverte de différents milieux comme la forêt, la mare, les zones humides etc.

  ✓ la semaine du 13-17 mars 2023, dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau, le Parc naturel et l'antenne locale d'Attert du CR Moselle organisent la venue d'un spectacle de théâtre pour tous les élèves des écoles maternelles. La pièce, « L'eau cassée », jouée par la troupe Chakipesz, est une animation interactive et ludique sur le cycle et les états de l'eau. Au total, il y aura 6 représentations reparties sur 3 jours,

  ✓ pour le grand public, lors des « Rendez-vous du Parc naturel » de balades à thèmes, de formations, de conférences ou en partenariat avec des manifestations plus importantes (Journées wallonnes de l'eau, Rencontre entre acteurs de la rivière, Journées du Patrimoine, Nuit de la chouette, Nuit européenne des chauves-souris, Opération grand nettoyage de printemps...).

  Pour le public adulte, l'équipe du Parc a prévu le planning suivant :

Mois	Rendez-vous	Balade / Atelier
Janvier	10 plantes médicinales à cultiver chez soi - herboriste diplômée	
Février	Le retour du loup - Vinciane Schockert, biologiste travaillant au DEMNA	
Mars	Thème : Journées Wallonnes de l'eau	Atelier greffe au verger communal
Avril	Migration des oiseaux - Olivier Dugaillez, éco-pédagogue des CNB	Balade d'identification des plantes médicinales et comestibles

Mois	Rendez-vous	Balade / Atelier
Mai	Abeille noire versus Buckfast' - Francis Moureau, apiculteur	Aube des oiseaux, balade ornithologique le 1er mai
Juin	Accueil de la biodiversité au jardin - Pierre Jaaques, agronome à la Maison de l'Eau de Redange	
Juillet	/	
Août	Nuit des chauves-souris : projection du film et balade guidée avec détecteur d'ultrasons	
Septembre	*Nourrir l'humanité, acte 2* - pièce de théâtre suivie d'un échange avec l'équipe artistique sur le monde agricole	Brame du cerf à Heinstert avec Martin Lepage, garde-forestier DNF
Octobre	Projection du film « *Farine, sel, eau et savoir-faire* » et débat avec Simon Menot, paysan, meunier et boulanger de la ferme de l'Abreuvoir	Balade champignon avec Christian Braibant, mycologue et guide-nature CNB
Novembre	Projection des films amateurs sélectionnés dans le cadre du Festival International Nature Namur	
Décembre	/	

- Développer des outils de sensibilisation et les porter à la connaissance des différents publics :
  - ✓ organisation de conférences tout public mais également pour des publics plus spécifiques comme les agriculteurs,
  - ✓ distribution avec le permis de construire de la brochure sur la gestion des eaux pluviales,
  - ✓ poursuite de la campagne « Ici commence la mer » dont les macarons ont été placés aux abords des avaloirs en 2021 pour sensibiliser le grand public à ne rien y jeter,
  - ✓ impliquer la commune en l'informant des programmes communaux de préservation de l'environnement, de mobilité douce…
- Encourager et soutenir les initiatives locales en adéquation avec l'esprit Parc :
  - ✓ encadrement du conseil communal des enfants qui souhaite développer un projet intitulé « semer et planter » autour de l'embellissement des villages.
- Mettre à jour régulièrement le centre de documentation ;
- Point de prêt de la malle pédagogique sur les chauves-souris conçue par le pôle Plecotus de Natagora ;
- Accueillir et répondre aux demandes de stages, d'information ou de recherches scientifiques :
  - ✓ il est déjà acquis que le PNVA accueillera en stage un étudiant de l'École Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney habitant Arlon pendant six semaines réparties en 2022 et 2023.
- Collaborer avec les autres parcs naturels pour réaliser des inventaires ou organiser des formations communes (réseau loup, inventaires) ;
- S'inspirer des bonnes pratiques utilisées par les partenaires.

2. Amplifier la communication

La promotion et la diffusion des informations au sujet des actions du Parc sont primordiales, car elles permettent de sensibiliser et de mobiliser les différents publics. Les interventions dans ce domaine concernent des actions destinées aux habitants, élus et acteurs du territoire, mais également aux visiteurs d'un ou plusieurs jours.

Nos projets :

- Informer les différents publics (habitants, élus, instances publiques, partenaires…) sur les actions du Parc par :
  - ✓ l'édition du Courrier du Parc distribué en

toutes-boîtes sur le territoire du Parc et envoyé aux personnes qui le souhaitent en dehors du territoire : il présente les activités menées par le PNVA, mais a également pour objectif de sensibiliser le grand public en publiant des articles sur les problèmes de gestion des eaux ou le monde agricole,

- ✓ la rédaction d'articles pour l'inf'eau, la lettre d'information à destination des partenaires du contrat de rivière. Elle présente les réalisations du Contrat de rivière, les nouvelles réglementations, les nouvelles aides agricoles rivulaires ou des infos intéressantes sur des espèces dulcicoles,
- ✓ la mise à jour permanente du site internet www.pnva.be,
- ✓ l'actualisation de la page Facebook par des postes fréquents ou des relais d'informations,
- ✓ l'envoi d'e-mailings pour l'ensemble des activités menées par le PNVA et pour relayer des actions du Parc,
- ✓ l'encodage de nos événements sur des sites spécialisés comme Quefaire.be, Out.be, Supermiro.com et lagenda.plus (Province de Luxembourg),
- ✓ l'envoi de communiqués de presse sur les évènements organisés par le PNVA, mais également sur les actions menées,
- ✓ l'annonce de nos activités via l'écran placé près des guichets de la commune d'Attert et via le panneau installé en face du bureau de poste,
- ✓ création de supports de communication papier : affiches, flyer, brochures… en lien avec les projets.

3. Inciter aux démarches globales de développement durable

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », telle est la définition du développement durable. Le Parc intègre ces principes dans son action et promeut sa prise en compte par les habitants de la vallée de l'Attert. Les enjeux environnementaux et sociaux nécessitent l'implication de tous : nous sommes tous concernés et responsables car la quasi-totalité de nos gestes a des conséquences pour notre planète et les hommes qui y habitent. Comment restaurer le lien entre l'Homme et la nature ? Comment éduquer à l'environnement sans culpabiliser le citoyen ? Comment mettre en œuvre des changements durables dans les mentalités et les actes, pour intégrer de façon « naturelle » et sensible, le respect de notre planète ? À travers les différentes actions (conférences, formations, animations), le Parc naturel apporte les éléments tant de réflexion que les réponses créatives à mettre en place sur son territoire.

Nos projets :

- Collaborer au projet « Attert, commune zéro déchet » ;
- Favoriser le covoiturage ;
- Soutenir les journées « Wallonie propre » et favoriser le recyclage ;
- Réduire les déchets en proposant des formations sur le compostage ;
- Réduire les besoins en eau en proposant des formations adéquates ;
- Promouvoir les producteurs locaux et l'utilisation des circuits courts ;
- Promouvoir les bourses d'échange de jouets, de livres ou de vêtements ;
- Promouvoir les repair café : apprendre à réparer plutôt que de jeter ;
- Promouvoir l'échange des services ou des savoir-faire ;
- Continuer à donner le soutien matériel au jardin collectif à Post.

1. Moyens financiers

Les principales ressources financières de l'asbl Commission de Gestion du Parc naturel de la Vallée de l'Attert sont :

- La subvention de fonctionnement et d'investissements liés aux projets relatifs à la gestion et les deux subventions de fonctionnement relatives à la valorisation du patrimoine naturel ainsi qu'au développement rural octroyées par la Région wallonne, direction générale de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'Environnement ;
- La commune d'Attert, pouvoir organisateur du Parc ;
- La subvention annuelle octroyée par la Région wallonne, direction générale de l'aménagement du territoire, logement, patrimoine et Énergie portant sur les frais de fonctionnement liés aux missions d'aménagement du territoire en ce compris le paysage ;
- Les communes grand-ducales de l'association des communes de la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise pour les projets menés au niveau transfrontalier ;
- Le contrat de rivière Moselle pour les actions menées pour l'antenne Attert.

Ces subventions permettent d'avoir de façon stable une équipe de quatre personnes (4,35 ETP) et d'axer principalement les actions sur :

- la biodiversité ;
- les paysages et l'aménagement du territoire ;
- l'éducation et la sensibilisation à l'environnement ;
- la culture ;
- sans oublier l'aspect administratif.

La Fondation Roi Baudouin ayant accepté la candidature faite par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie pour créer un Fonds « Amis des Parcs naturels de Wallonie », les parcs naturels ont été invités à présenter un projet de restauration d'un montant de 2 000 € afin d'inciter les entreprises et les citoyens à faire des dons déductibles fiscalement via cette plateforme. Les premiers dons ayant été versés en 2022, les parcs naturels peuvent compter sur une participation de 2 000 € chacun pour financer un projet en 2023.

En 2023, le PNVA espère pouvoir compter sur une subvention complémentaire de la direction de la Nature et des Forêts pour la partie biodiversité de son plan d'action.

Le PNVA recherche continuellement des subventions ponctuelles permettant de pouvoir compter sur l'un ou l'autre chargé de mission supplémentaire.

Vu les délais d'introduction des candidatures et de sélection des projets, il n'y aura pas de projet Interreg qui démarreront avant début 2024.

Le PNVA espère pouvoir compter en 2023 sur un projet Life climat. Plusieurs projets ont également été introduits par l'équipe du Parc naturel au nom de la Commune : maillage vert et bleu, tiers lieu rural, BiodiverCité. Si ces projets sont retenus, ils permettront la réalisation de plusieurs actions prévues dans le programme 2023.

2. Equipe du Parc

L'équipe technique est composée de :

- **Sylvie Hubert**, directrice - temps plein ;
- **Nathalie Druart**, comptabilité et communication - temps plein ;
- Dominique Scheepers, environnement et aménagement du territoire : 27/38 - en maladie depuis fin septembre 2020 et remplacée par

  Adrien Holleville, temps plein ;
- **Maxime Doffagne**, contrat de rivière et agriculture 32/38 ;
- **Renata Witkowska**, sensibilisation et éducation, mi-temps.

3. Gouvernance

En terme de gouvernance, le Parc naturel est géré par un Pouvoir organisateur (le conseil communal d'Attert) et une Commission de gestion sous forme d'asbl chargée de la mise en œuvre du plan de gestion.

La commission de gestion est composée de 19 membres, représentants de la commune d'Attert et issus des forces vives locales.

En 2023, l'organe d'administration se réunira minimum cinq fois sur l'année. Quant à l'assemblée générale, elle se réunit 2 fois : une fois au premier trimestre pour l'approbation du rapport d'activités et des comptes 2022 et une fois en décembre pour l'approbation du programme et budget 2024.

L'association des communes de la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise dont le Parc naturel assure le secrétariat et l'animation se réunit à tour de rôle dans chaque commune.

L'équipe technique se réunit une fois par mois pour discuter de l'état d'avancement des projets et des perspectives pour les mois suivants.

La directrice ou les chargés de mission du Parc naturel rencontrent de façon très régulière le collège communal pour présenter des projets.

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Voie de la Liberté, 107
B-6717 Attert

Tél. : 063/22 78 55
parcnaturel@attert.be
www.pnva.be

Avec le soutien de :

Parc naturel DE LA VALLÉE DE L'ATTERT

Commune d'Attert

Wallonie

Wallonie environnement SPW

Wallonie territoire SPW

Ici, l'**innovation** prend **racine**